

Séance publique du 20 octobre 2003

Délibération n° 2003-1473

commission principale : développement économique

commune (s) : Lyon

objet : **Convention de partenariat avec l'association Espace Mode - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine mène une politique de développement pour les secteurs de la mode qui positionne l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode représentent une filière prioritaire du plan de mandat.

Ce soutien s'inscrit en cohérence avec le contrat d'objectifs sectoriel textile et habillement au niveau régional. Il fait suite à la convention qui a été signée le 1er juillet 2003 entre la Communauté urbaine et Habillement Rhône-Alpes.

La politique de Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création

Cette politique a donné naissance à une marque : Lyon vision mode. Elle symbolise l'action de développement économique menée par la Communauté urbaine en partenariat avec les professionnels de la mode et de la création.

L'objectif de cette politique est de positionner Lyon comme la place où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain.

Un des axes de développement de cette politique est de soutenir le développement d'événements professionnels ou grand public qui permettent de valoriser les secteurs de la mode de l'agglomération lyonnaise.

L'Espace mode, structure de développement des entreprises régionales du secteur de l'habillement, est un des partenaires majeurs de Lyon vision mode, initiateurs d'événements en relation avec la mode.

L'Espace Mode

Objet social :

L'association Espace mode a pour objet, en liaison et sous l'impulsion du syndicat de l'habillement Rhône-Alpes de favoriser par tous les moyens en Rhône-Alpes, en France et à l'étranger le développement de la mode en général et plus particulièrement de tous les acteurs de la mode.

Ses missions :

- favoriser le développement et l'optimisation des ressources de la mode dans la région,
- agir avec les professionnels des métiers de la mode et leurs organisations, pour donner ensemble, une lecture claire de leurs compétences et des apports de leur démarche créative aux utilisateurs,
- développer par une ouverture nationale et internationale, les échanges d'expériences et la valorisation des réalisations de la mode en Rhône-Alpes,

- proposer aux pouvoirs publics des initiatives et des actions permettant d'anticiper l'évolution de la mode sous ses différents aspects,
- développer dans les domaines de la mode, des méthodes, des outils et des aides de formes diverses, au bénéfice des entreprises, des professionnels et des institutions.

Pour mener à bien ses missions, l'Espace mode dispose de moyens d'action : actions de promotion et de marketing, organisation de colloques, séminaires et événements, réalisation de produits d'édition, etc.

L'Espace mode, constitué en 2003, regroupe des entreprises de l'habillement. Ses bureaux sont à la Villa Créatis, aux côtés notamment de l'Espace textile, structure de développement pour les entreprises régionales du textile.

Le projet

Dans le cadre de son développement, l'Espace mode souhaite organiser deux manifestations majeures de promotion et de soutien aux entreprises de l'habillement de l'agglomération lyonnaise.

Action de valorisation du pôle lingerie-balnéaire et ouverture de ce secteur à de nouveaux développements :

Cette action de valorisation commence dans le cadre du salon Lyon mode city, salon mondial de la lingerie et du balnéaire.

L'objectif est double :

- d'une part, de promouvoir le secteur lingerie-balnéaire,
- d'autre part, de rapprocher le secteur de la lingerie-balnéaire de la fun attitude, une tendance inspirée de l'esprit glisse dérivé des sports extrêmes.

Pour atteindre ce but, l'Espace mode s'applique à connaître de manière approfondie le marché des sports de glisse afin d'étudier les rapprochements économiques à opérer entre ces marchés.

En outre, il participe à l'organisation d'un événement grand public à Lyon articulé autour de la fun attitude et qui présentera de nombreuses animations : défilé lingerie-balnéaire, démonstrations de sports de glisse, etc.

Cette action de valorisation du pôle lingerie-balnéaire est majeure pour Lyon vision mode. En effet, il s'agit d'un pôle d'excellence de l'agglomération lyonnaise. Il doit être conforté, notamment au niveau de son développement car il est soumis à une concurrence internationale très forte.

Organisation d'un événement mode grand public :

A l'occasion de la convention d'affaires Affaires de mode qui aura lieu à Lyon en novembre 2003, les professionnels lyonnais de la mode souhaitent que le grand public puisse découvrir les savoir-faire des créateurs et des industriels lyonnais. Ils souhaitent également faire découvrir ces atouts économiques aux acteurs professionnels de la mode qui participent à la convention ainsi qu'à la presse nationale.

Dans cet objectif, l'Espace organisera un défilé qui mettra en avant des créateurs lyonnais et marseillais confirmés ainsi que deux jeunes créateurs émergents.

Autour de ce défilé seront organisées également de nombreuses manifestations : concerts, dédicaces, expos...

Cette manifestation sera l'occasion de promouvoir le potentiel économique de Lyon vision mode.

Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne en 2003 au profit de l'Espace mode à hauteur de 85 000 € pour permettre la réalisation de ces manifestations.

Budget des manifestations

* pour l'action de valorisation du pôle lingerie-balnéaire :

- . coût total de l'opération : 130 000 €,
- . participation de la Communauté urbaine : 30 000 € pour un coût total de 130 000 €,
- . reste = Espace mode et partenaires privés ;

* pour l'événement mode grand public :

- dépenses :

- . coût (scénographie, mannequins, matériel) : 160 000 €,

- recettes :

- . Communauté urbaine : 55 000 €,
- . Conseil régional : 45 000 €,
- . entrées payantes : 60 000 €;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 7 juillet 2003 ;

Vu la convention signée le 1er juillet 2003 avec Habillement Rhône-Alpes ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la signature de la convention avec l'association Espace mode et au versement d'une participation d'un montant de 85 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention d'application.

3° - La dépense correspondant à 85 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,